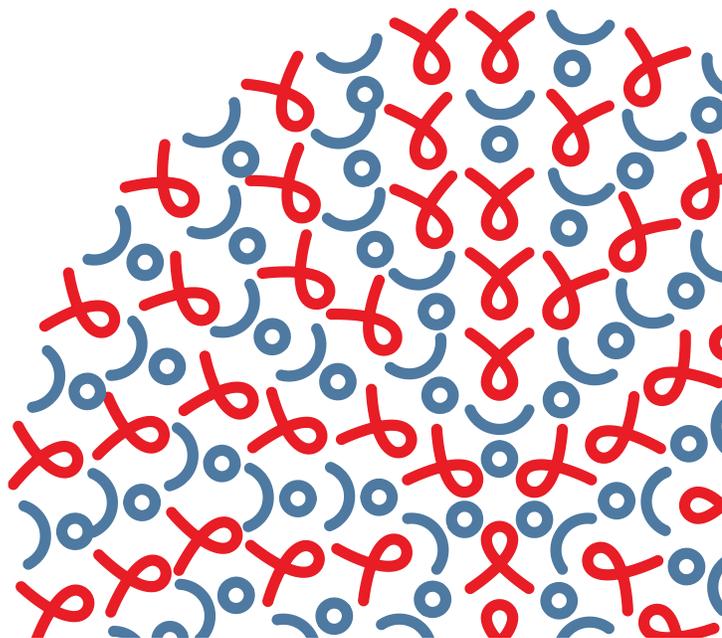


MEETING TARGETS AND MAINTAINING
EPIDEMIC CONTROL (EPIC) PROJECT

Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)

Subventions pour la mise en œuvre d'activités de prévention, de soins et de traitement du VIH chez les populations transgenres et adressant les barrières structurelles à l'accès des services de prévention, soins et traitement du VIH en Côte d'Ivoire ciblant les populations clés y compris les populations transgenres-en Côte d'Ivoire.



I. Introduction et contexte

Le projet 'atteindre les objectifs et maintenir le contrôle épidémique' ('EpiC') est un accord de coopération et un projet mondial d'une durée de huit ans de 2019 à 2027 dont l'objectif est le contrôle épidémique du VIH/Sida. EpiC est financé par le Plan présidentiel d'urgence pour la lutte contre le Sida ('PEPFAR') à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international ('USAID'). Le projet est géré par l'organisation non-gouvernementale américaine FHI 360. Le projet EpiC est conçu pour surmonter les obstacles persistants à l'atteinte des trois 95 (95-95-95) en matière de VIH/sida et promouvoir une gestion autonome des programmes nationaux de lutte contre le VIH. EpiC Côte d'Ivoire (EpiC CI) fournit une assistance technique efficace axée sur les résultats, ainsi qu'une prestation de services directe adaptée au contexte et à l'épidémiologie, pour développer, renforcer et pérenniser les services et les systèmes de lutte contre le VIH à long terme. En Côte d'Ivoire, EpiC touche en particulier les populations clés ('KP') ainsi que les populations prioritaires et populations les plus à risques. Les KPs ciblées sont les travailleuses de sexe (TS), les hommes qui ont des rapports avec des hommes (HSH) et les personnes transgenres (TG).

Cette annonce est un appel à manifestation d'intérêt aux organisations non gouvernementales (ONG) et organisations de la société civile (OSC) ivoirienne pour mettre en œuvre des interventions de prévention, de prise en charge du VIH/sida ciblant les populations clés et mettre en œuvre des interventions structurelles qui s'attaquent aux barrières d'accès des populations clés à des services de prévention, de soins et de traitement du VIH de qualité.

II. Termes de Référence

Zone d'intervention et populations cibles

Les activités de prévention et prise en charge des IST et du VIH/sida se focaliseront sur les régions sanitaires d'Abidjan et du Gbéké, tandis que les interventions structurelles s'étendront sur tous les sites du projet EpiC.

Activités illustratives

- Les activités proposées peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes : les activités d'identification des transgenres, prévention et de dépistage communautaire du VIH, looking in and looking out (LILO) et le health4All, la mise sous traitement et la rétention, ainsi que la disponibilité de services spécifiques comme la prophylaxie préexposition ('PrEP'), les services liés aux violences basées sur le genre, les services utilisant les réseaux sociaux en ligne, les activités de réduction de la stigmatisation et de la discrimination; la référence des OEV vers les programmes OEV, la santé mentale et le soutien psycho social ; formation et sensibilisation des prestataires de soins de santé; prévention et réponse à la violence, soutien aux moyens de subsistance, sensibilisation des législateurs et des agents chargés de l'application des lois; connaissances juridiques (connaître vos droits); le suivi des services de santé sexuelle et VIH pour la qualité, la disponibilité, l'accessibilité, l'abordabilité et le respect des directives de l'OMS; développement du leadership des organisations de populations

transgenres; exiger la mobilisation de services de santé sexuelle fondés sur des preuves et fondés sur les droits; la sûreté et la sécurité, les droits humains et la participation de la communauté des KP aux mécanismes de coordination nationaux et aux processus de planification opérationnelle des pays.

Identifier quelques activités sus listés et les développer de façon détaillée

III. Période de performance

La période de performance dont le moment est à déterminer est estimée pour 8 (huit) mois à partir de l'allocation des fonds.

IV. critères d'éligibilité et de sélection

Pour répondre à cette déclaration d'intérêt, une organisation doit répondre à tous les critères d'éligibilité minimum suivants :

- Doit être enregistré localement en tant qu'OSC ou OBC en Côte d'Ivoire, qu'il soit confessionnel, communautaire ou national.
- Doit être en mesure de se conformer à toutes les réglementations du gouvernement Américain conformément à <https://www.usaid.gov/ads/policy/300/303mab> .
- Doit être 'KP-led', c'est-à-dire dirigée et/ou gérée par des KPs ou le réseau des KPs en CIV (par exemple, le personnel et le conseil d'administration proviennent principalement des populations-clés elles-mêmes) ou travaillant avec les populations-clés et démontrer leur capacité à atteindre les populations-clés et les réseaux sociaux dans les régions ciblées.
- Doit avoir une expérience démontrée dans la mise en œuvre des activités de prévention, prise en charge du VIH/sida ciblant les populations-clés et dans les interventions structurelles liées au VIH chez les FSW, MSM, TG.
- Doit divulguer tout conflit d'intérêts : les relations, les associations, les activités et les intérêts du demandeur ne doivent pas créer de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une impartialité totale dans la mise en œuvre des activités de subvention.
- Doit avoir ou en train d'obtenir un numéro UEI (<https://fedgov.dnb.com/webform>).

Toute organisation qui ne répond pas à ces critères d'éligibilité minimum ne sera pas prise en compte.

Les candidatures feront l'objet d'un examen préliminaire afin de vérifier leur exhaustivité et leur réactivité. Les candidatures incomplètes, les candidatures jugées non conformes à la manifestation d'intérêt et les candidatures soumises après la date et l'heure d'échéance seront considérées comme non éligibles et ne seront PAS prises en compte pour une attribution.

VI. Consignes pour la soumission des demandes

La demande devra inclure les renseignements suivants :

Information de base (2 pages maximum pour une organisation seule, 3 pages maximum pour un consortium)

Dans cette partie, le demandeur devra donner brièvement des détails sur les éléments suivants :

- Nom de l'organisation, numéro du registre de commerce, numéro UEI
- Représentant légal et adresse complète (adresse physique, adresse postale, téléphone et email)
- Type d'organisation (ONG, OSC ou autre). Indiquer si c'est une association composée de plusieurs organisations membres.
- Couverture géographique actuelle (provinces/communes)
- Vision, mission et objectif général de l'organisation
- Objectifs spécifiques de l'Organisation
- Projets actuels et passés en rapport avec le VIH / SIDA dans les domaines techniques d'intervention (inclure des informations sur les groupes cibles atteints et le nombre de bénéficiaires servis à ce jour, si possible). Veuillez mettre l'accent sur tout travail que vous auriez entrepris en rapport avec les populations transgenres, notamment les activités de prévention, de soin et de traitement du VIH/SIDA, les activités liées à la défense des droits de l'homme, la réduction des stigmatisations et la discrimination, l'augmentation de l'accès aux services de santé, ainsi que sur le genre et la violence basée sur le genre.
- Sources et niveaux de financement pour les trois dernières années. Indiquer si l'organisation reçoit un financement du Gouvernement de Côte d'Ivoire.
- Structure organisationnelle et dotation en personnel (ressources humaines) / effectif des membres (si association)/ CV des personnels clés
- Décrire comment les acteurs communautaires des populations clés seront impliqués dans le leadership/la direction ou dans le personnel de l'organisation

Proposition technique (5 pages maximum)

Les candidats doivent détailler les éléments suivants dans la proposition technique en précisant les stratégies spécifiques:

B.1 Approche technique et activités clés (3 pages maximum)

Dans cette section, les candidats doivent décrire plus en détail les activités ci-dessous spécifiques qu'ils mèneront et les approches proposées pour assurer leur succès.

1. looking in and looking out (LILO) et le health4All,
2. la référence des OEV vers les programmes OEV,
3. la santé mentale et le soutien psycho social ;
4. la sûreté et la sécurité,
5. les droits humains

Les candidats doivent organiser cette section comme suit :

- (1) Décrivez les groupes de population que le programme du demandeur a l'intention de cibler et fournissez une justification de la sélection.
- (2) Indiquez la zone géographique proposée dans laquelle le demandeur mettra en œuvre ce projet.
- (3) Décrivez l'approche technique globale de la conduite des activités, y compris les stratégies que le demandeur utilisera pour assurer le succès. Le cas échéant, indiquez clairement en quoi les stratégies différeront en fonction de la population cible ou de la région géographique.

Les candidats sont libres de présenter les informations ci-dessus sous forme narrative ou sous forme de tableau.

B.2 Approche de gestion et capacités institutionnelles (1 page maximum)

Dans cette section, le demandeur doit décrire la structure de gestion et de dotation qui garantira la réussite de la mise en œuvre du projet.

B.3 Plan de suivi et d'évaluation (1 page maximum)

Les candidats doivent inclure les éléments suivants dans cette section :

- Une description de la façon dont le système de suivi et d'évaluation (S&E) du demandeur soutiendra la mise en œuvre du projet.
- Une description de la façon dont le demandeur utilisera les données de S&E pour l'amélioration continue du projet.
- Des informations sur la capacité actuelle du demandeur à collecter et analyser des données ; et surveiller et évaluer la performance du projet.

C. Budget illustratif (5 pages maximum)

Les candidats doivent préparer et soumettre un projet de budget conformément à leurs interventions proposées pour la période d'un an. Les candidats doivent soumettre le budget au format Excel en utilisant le modèle fourni disponible en téléchargement sur le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1NHRxD76dW1eph9AsD7ZtxJ5om_9kVrtN?usp=sharing

Les candidats devront aussi adjoindre un narratif du budget pour expliquer les coûts.

Le budget estimatif pour cette activité est de 100,000 dollars américains (équivalant à 60 millions de FCFA) pour 2 organisations sur une période d'exécution allant de Mai à Septembre 2024

D. Annexes (5 pages maximum)

En annexe, les candidats doivent soumettre des copies du certificat d'enregistrement ou des documents de constitution.

VII. Processus de soumission et chronogramme

Les dossiers de demande doivent être soumis **au plus tard le 15 mars 2024**, de la manière suivante :

La réponse principale ('information de base' et 'proposition technique', sans annexes) doit être envoyé électroniquement à l'adresse électronique suivante : EpiC.Cl@fhi360.org. L'objet du message courriel de

soumission doit suivre le modèle suivant : *Projet EpiC + le nom de l'organisation ou de l'organisation chef de file en cas de consortium.*

ET :

Le dossier complet qui inclut la réponse principale ainsi que toutes les annexes doivent être soumis en copie dure et électronique (sur clef USB) dans une enveloppe au bureau de FHI 360 à Abidjan, à l'adresse suivante : II Plateaux Vallons, 6ième tranche, après Ambassade du Ghana, rue J99, J14, J8 | Abidjan, Côte D'Ivoire. La clef USB sera laissée au bureau de FHI 360.

Echéancier pour le processus de la Manifestation d'intérêt

Tâches/événements	Dates
Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt	22 février 2024
Date limite pour envoyer des questions de clarifications sur l'AMI à FHI 360	1 ^{er} mars 2024
Réponses aux questions par FHI 360	8 mars 2024
Date limite de dépôt des dossiers de réponses à l'appel à manifestation d'intérêt	15 mars 2024
Examen des demandes et questions/réponses	22 mars 2024
Sélection de la ou des organisation(s) ou consortium(s)	25 mars 2024
Dossiers complets finalisés pour soumission au siège de FHI 360	31 mars 2024
Date prévue pour l'allocation des fonds aux demandes sélectionnées et correctement retouchées/finalisées	1 ^{er} mai 2024

VIII. critères d'évaluation

Critères	Points
<p>DONNES DE BASES DE L'ORGANISATION :</p> <p>L'application comprend toutes les composantes détaillées ci-dessus:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le candidat répond aux critères d'éligibilité minimum ○ La vision, la mission, les buts et les objectifs organisationnels du candidat sont conformes au Projet EpiC-CI ○ Le demandeur a mis en œuvre des projets VIH similaires pour les populations transgenres dans le passé dans les zones géographiques indiquées et a inclus des exemples clairs ○ Le candidat est dirigé par un KP (transgenre) ou travaille avec les transgenres et démontre sa capacité à atteindre les communautés transgenres et les réseaux sociaux dans les régions sélectionnées 	25
<p>APPROCHE TECHNIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'approche technique est claire, complète et répond aux objectifs d'EpiC-CI et aux exigences de cette AMI ○ L'approche technique est innovante, basée sur les meilleures pratiques, et est susceptible d'atteindre les objectifs du projet 	40

<ul style="list-style-type: none"> ○ Le demandeur démontre une compréhension du contexte et de l'expertise sur le sujet décrit dans le présent AMI ○ L'approche technique définit clairement les activités qui seront menées, comment, où et par qui et avec un calendrier clair 	
<p>APPROCHE MANAGERIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La demande présente une structure de gestion et une équipe capable de démarrer rapidement un projet et d'atteindre les objectifs du projet de subvention. (10) ○ L'allocation budgétaire proposée est raisonnable et détaillée (10) 	20
<p>PLAN DE SUIVI & EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'approche S&E répond à la stratégie technique ○ Le demandeur propose des méthodes efficaces et de haute qualité pour surveiller les activités, mesurer les résultats et utiliser les données de S&E pour améliorer les performances ○ Le demandeur démontre sa capacité actuelle à collecter et analyser des données et à surveiller et évaluer la performance du projet 	15
TOTAL	100

IX. Informations supplémentaires et avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies pour aider les candidats à préparer leur candidature.

LE MÉCANISME CONTRACTUEL

FHI 360 prévoit d'attribuer une ou plusieurs subvention(s), sous réserve d'un renouvellement annuel et dépend de la disponibilité du financement par le bailleur.

Le ou les bénéficiaire(s) seront sélectionnés en fonction de la meilleure valeur en fonction des critères ci-dessus.

LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

- FHI 360 peut annuler l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et peut ne pas attribuer de subventions ;
- FHI 360 peut rejeter toutes les réponses reçues ;
- L'émission d'une manifestation d'intérêt ne constitue pas un engagement de la part de FHI 360 ;
- FHI 360 se réserve le droit de disqualifier toute offre fondée sur le non-respect des instructions par le demandeur ;
- FHI 360 n'indemniser pas les candidats pour leur réponse à l'AMI ;
- FHI 360 se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base d'une évaluation initiale des offres sans discussion supplémentaire ;
- FHI 360 peut choisir d'attribuer une/des subvention(s) avec seulement une partie des activités de l'AMI, ou d'attribuer plusieurs subventions, en fonction des activités ;

- FHI 360 se réserve le droit de faire abstractions aux irrégularités d'application mineures qui peuvent être corrigées avant l'attribution des subventions, pour favoriser la concurrence.

L'APPEL D'EXPRESSION D'INTÉRÊT N'EST PAS UNE OFFRE

Cet appel à manifestation d'intérêt ne représente qu'une définition des besoins. Il ne s'agit que d'une invitation à soumettre des demandes et n'oblige légalement pas FHI 360 à accepter les demandes soumises, ni en entier ni partiellement. FHI 360 n'est aussi pas tenue de choisir l'application la moins chère. FHI 360 n'a aucune obligation contractuelle vis-à-vis des demandeurs à la suite de la publication du présent appel à manifestation d'intérêt. Il ne s'agit pas d'une offre de contrat. Seule l'exécution d'un contrat écrit obligera FHI 360, conformément aux conditions générales contenus dans ce contrat.

CLARIFICATIONS ET SUBVENTIONS

FHI 360 se réserve le droit de demander des éclaircissements, d'engager des discussions ou des négociations ou d'attribuer une subvention sur la base des soumissions initiales sans discussion ni négociation préalable. FHI 360 se réserve le droit d'exclure toute candidature à tout moment, y compris après que des discussions ou des négociations aient été engagées.

LES FAUSSES DÉCLARATIONS DANS LA PROPOSITION

Les candidats doivent fournir des informations complètes, précises et complètes comme requis par le présent appel à manifestation d'intérêt et ses pièces jointes. À tout moment où FHI 360 détermine qu'un demandeur a fourni de fausses déclarations dans la réponse à appel à manifestation d'intérêt, FHI 360 peut rejeter la proposition sans autre considération. Le présent appel à manifestation d'intérêt et toute décision subséquente seront interprétés conformément aux lois du gouvernement américain, sauf dans les cas où ils sont en contradiction avec les lois locales.

LA VÉRIFICATION DE LA PROPOSITION

FHI 360 peut contacter les candidats pour confirmer les points de contacts, l'adresse, le montant de la proposition et pour confirmer que la proposition a été soumise pour cet appel à manifestation d'intérêt.

LES DROITS RÉSERVÉS

- Tous les appels à manifestation d'intérêt deviennent la propriété de FHI 360 et FHI 360 se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute offre sur la base du non-respect des instructions de sollicitation par le demandeur ;
- FHI 360 se réserve le droit de déroger à la disqualification pour manquement aux exigences du présent appel à manifestation d'intérêt, qui, de l'avis de FHI 360, n'est pas considéré comme un défaut matériel nécessitant un rejet ou une exclusion ; ou lorsqu'une telle dérogation favorisera une concurrence accrue Prolongation du délai de soumission de toutes les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt après notification à tous les candidats ;
- Terminez ou modifiez l'appel à manifestation d'intérêt à tout moment et relancez l'appel à manifestation d'intérêt envers toute candidature jugée appropriée par FHI 360 ;
- FHI360 se réserve le droit d'attribuer une/des subvention(s) sur la base de l'évaluation initiale des propositions sans discussion ;

- Attribuez une partie seulement des activités de l'appel à manifestation d'intérêt ou attribuez plusieurs subventions, en fonction des activités de l'appel à manifestation d'intérêt.
- Exigences d'avoir ou de pouvoir obtenir un numéro UEI . Plus d'informations à ce sujet seront données au moment des négociations.
- FHI 360 se réserve le droit de demander des rapports financiers audités au(x) candidatures(s) sélectionnée(s).
- À la fin du processus d'évaluation, toute organisation sélectionnée sera tenue de réaliser une évaluation financière préalable à l'attribution du contrat afin que FHI 360 s'assure de sa capacité à réussir dans les conditions de la subvention proposée. Dans le cadre du processus d'évaluation préalable à l'attribution de subvention, l'organisation sera également invitée à soumettre ses documents constitutifs, son agrément et / ou son numéro d'identification fiscale ses rapports d'audit et / ou ses états financiers. Les organisations retenues peuvent être invités à soumettre des documents supplémentaires pour illustrer leur capacité financière à mettre en œuvre la subvention. Le personnel de FHI 360 peut effectuer des visites sur site pour évaluer l'organisation dans ces domaines.

LA CERTIFICATION DE LA DÉTERMINATION INDÉPENDANTE DES COUTS

(a) Le demandeur certifie que -

- 1) Les couts indiqués dans la présente déclaration d'intérêt ont été établis de manière indépendante, sans restriction de la concurrence, ni consultation, ni communication, ni accord avec un autre demandeur, y compris, mais sans s'y limiter, les filiales ou autres entités dans lesquelles le demandeur a un droit de propriété ou d'autres intérêts, ou tout concurrent concernant (i) ces prix, (ii) l'intention de présenter une offre, ou (iii) les méthodes ou facteurs utilisés pour calculer les prix proposés ;
- 2) Les couts indiqués dans cette demande n'ont pas été et ne seront pas sciemment divulgués par le demandeur, directement ou indirectement, à un autre demandeur, y compris, sans toutefois s'y limiter, les filiales ou autres entités dans lesquelles le demandeur a un droit de propriété ou un autre concurrent avant l'ouverture des offres (dans le cas d'une demande de soumissions scellée) ou l'attribution du contrat (dans le cas d'un appel négocié ou concurrentiel pour L'EXPRESSION D'INTÉRÊT), sauf si la loi l'exige autrement ; et
- 3) Le demandeur n'a tenté ni ne tentera d'inciter une autre structure ou une autre personne à soumettre ou non une demande dans le but de restreindre la concurrence ou d'influencer l'environnement concurrentiel.

(b) Chaque signature sur la demande (le cas échéant) est considérée comme une certification par le signataire que le signataire :

- 1) Est la personne de l'organisation responsable de la détermination des prix proposés dans cette demande et que le signataire n'a pas participé et ne participera pas à aucune action contraire aux sous-paragraphes (a)(1) à (a)(3) ci-dessus ou
- 2) A été autorisé, par écrit, à représenter les mandataires du déposant en certifiant que ceux-ci n'ont pas participé et ne participeront à aucune action en violation des alinéas (a)(1) à (a)(3) ci-dessus ;
- 3) En tant qu'agent autorisé, atteste que les mandants du demandeur n'ont pas participé et ne participeront pas à des actions contraires aux alinéas (a)(1) à (a)(3) ci-dessus ;

4) En tant qu'agent, n'a pas participé personnellement et ne participera pas à une action contraire aux alinéas (a)(1) à (a)(3) ci-dessus.

(c) Le demandeur comprend et accepte que -

- 1) La violation de cette certification entraînera la disqualification immédiate de cet appel à manifestation d'intérêt sans recours et pourrait entraîner la disqualification de futures sollicitations ; et
- 2) La découverte de toute violation après l'attribution au demandeur entraînera la résiliation de la subvention pour manquement.

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Toutes les informations soumises dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt seront valides pendant trois (3) mois à compter de la date d'échéance de l'appel à manifestation d'intérêt. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les coûts, les prix, les conditions générales, les niveaux de service et toutes les autres informations. Si votre organisation reçoit une subvention, toutes les informations de l'appel à manifestation d'intérêt et au processus de négociation sont contractuelles.

LE DROIT APPLICABLE ET LANGUE

Le présent appel à manifestation d'intérêt et toute décision subséquente seront interprétés conformément aux lois du gouvernement américain, sauf dans les cas où ils sont en contradiction avec les lois locales. La version anglaise de la présente sollicitation, ainsi que de tout contrat ou de toute subvention en résultant, s'applique. Tous les avis conformes aux dispositions de la présente sollicitation et de toute attribution subséquente doivent être en anglais.

RETRAITS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les candidats peuvent retirer l'appel à manifestation d'intérêt par notification écrite, par courrier électronique, à tout moment avant l'attribution. Le demandeur ou son représentant autorisé peut retirer en personne l'appel à manifestation d'intérêt si l'identité de ce dernier est connue et si celui-ci signe un récépissé avant l'attribution de la proposition.